



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

DÉCLARATION LIMINAIRE au COMITÉ TECHNIQUE LOCAL du 13 septembre 2017

Madame la Présidente,

Un sur Cinq, c'est le nombre de Français qui ont éprouvé des difficultés à effectuer des démarches administratives en 2016, selon le récent rapport publié par le Défenseur des droits qui ajoute qu'ils sont plus de 50 % à avoir eu, au moins une fois dans les cinq dernières années, des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public.

Dans la fuite en avant de l'austérité budgétaire tenant lieu de projet politique, les Ministres et Directeurs d'administration centrale en ont oublié l'essentiel: le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas c'est à dire un puissant vecteur de réduction des inégalités.

Dans sa lettre aux agents du 23 juin, notre Ministre tient un discours **en totale opposition avec vos projets**. Il écrit « Vous êtes l'ossature de la République et vous l'incarnez dans tous les territoires de notre pays » ou encore

« Nous devons moderniser nos administrations mais nous le ferons dans le respect des valeurs de service public et des agents de la fonction publique, sans perdre de vue le rôle primordial que vous exercez, notamment auprès des plus fragiles de nos concitoyens»...

Parallèlement, l'audit de la Cour des Comptes publié le 29 juin dernier dresse comme à son habitude, un tableau apocalyptique de la situation des finances publiques et propose une thérapie de choc contre la Fonction Publique et les services publics :

- baisse de la masse salariale des fonctionnaires,
- gel et atomisation de la valeur du point d'indice (c'est évident que cette mesure pourra servir à combler le déficit budgétaire),
- diminution des effectifs,
- augmentation du temps de travail,
- mise en œuvre de jours de carence en cas d'arrêt maladie etc...

Concernant notre Ministère plus spécifiquement et pour étayer sa démonstration, la Cour juge que « la rationalisation de la réforme territoriale » n'a pas été assez loin et cite en exemple, notamment, les réseaux déconcentrés de la DGFIP.

F.O.-DGFIP s'interroge sur la légitimité de la Cour des Comptes (juridiction financière) à s'intéresser à une réorganisation des services de l'État.

Au 1^{er} janvier 2017, plus de 600 unités de proximité ont été supprimées en 5 ans, condamnées par le principe du Directeur Général selon lequel elles n'atteignaient pas la taille critique.

La méthode employée s'appelle « PARENT » à celle du secteur privé : les suppressions d'emplois mettent en péril le bon exercice des missions au sein des structures, ce qui permet aux directions locales d'en proposer la fermeture.

Pour **F.O.-DGFIP**, s'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace, notre administration aurait atteint des sommets dans la satisfaction de l'usager et pourtant cela n'est pas le cas.

Désillusion pour les usagers....désillusion pour les agents..... !

Et pourtant, Que d'outils au service des directions pour mesurer le mal-être dans nos services (DUERP, plan annuel des risques professionnels (PAP), baromètre social, TBVS, RSST, ...) pour mesurer la souffrance au travail des agents **sans que la Direction Générale ne remette jamais en cause ses propres décisions et ne tire les conséquences de sa politique dévastatrice et déstructurante!**

Quelle nécessité de mesurer quand on n'est pas capable de traiter les dégâts occasionnés par les suppressions d'emplois et les restructurations de services.

Cette souffrance est pourtant régulièrement dénoncée dans les rapports annuels des acteurs de la prévention et de l'observatoire interne.

Les choix stratégiques mis en place tels que la limitation des paiements en numéraire ou par chèques auprès d'un autre comptable, les caisses sans numéraire, la mise en place de caisses référentes préparent déjà les fermetures à venir.

Pour F.O.-DGFIP, la défense des missions et du réseau de proximité à la hauteur des besoins de nos concitoyens exige l'arrêt de cette politique qui détruit le service public républicain.

Ce CTL du 13 septembre 2017 ne nous rassure pas sur ce point car il n'échappe malheureusement pas à la logique de réduction de l'offre de service public au travers de plusieurs points à l'ordre du jour. Notamment la réduction des horaires d'ouverture des trésoreries de Bihorel, de Bellencombre et du Centre des Finances Publiques de Neufchâtel en Bray, le transfert d'activité de la trésorerie de Valmont vers la trésorerie de Cany Barville, la fermeture de la trésorerie de Clères et la fusion des deux SIE du Havre.

Les représentants **F.O.-DGFIP 76** s'interrogent sur l'articulation des deux derniers points de l'ordre du jour.

- la réorganisation des pôles de Gestion des consignations : il s'agit de la suppression d'une mission dans notre département et donc la suppression des postes correspondants, ce point devrait être soumis au vote.

- la modification du périmètre de certaines divisions de la Direction ; ce point est soumis au vote alors qu'à nos yeux, il ne relève que d'un ré agencement interne de vos services (point qui n'était pas soumis au vote lors d'un précédent CTL).

- Concernant les modifications d'horaires d'ouverture, nous rappelons notre vote d'abstention traditionnel au motif que la réduction des horaires d'ouverture des agents permet de travailler plus « sereinement » en back-office. Cependant, si l'on ajoute la problématique disparition « caisse », **F.O.-DGFIP 76** dénonce ces modalités d'organisation qui préparent « l'invisibilité » de nos services aux yeux de nos usagers et par conséquent habituent en amont ces derniers à notre disparition.

- Concernant le transfert d'activité de la trésorerie de Valmont vers celle de Cany-Barville, **F.O.-DGFIP 76** votera « contre » car il s'agit des conséquences de la loi NOTRÉ se traduisant par une raréfaction du service public.

Pour autant, **F.O.-DGFIP 76** s'inquiète du transfert progressif des missions et donc du devenir des collègues.

- Concernant la fermeture de la Trésorerie de Clères : **F.O.-DGFIP 76** conteste la présentation que vous en faites dans l'ordre du jour. Ce n'est pas parce que les missions sont transférées vers d'autres postes que la trésorerie ferme mais l'inverse.

Le transfert de la **gestion de l'établissement de Grugny**, que vous avez décidé et que vous présentez comme une amélioration, ne l'est pas pour nous. Il correspond à la logique de départementalisation des pôles. Or, cette logique n'est pas formalisée en l'espèce car pour cette structure il convient de différencier deux types des résidents. La majeure partie relève de l'EHPAD (en conséquence des familles résidant souvent à proximité) Et l'autre dépend du pôle handicap départemental. Rappelons que la distance Clères - Rouen est environ de 29 km (sans compter le temps perdu à cause des travaux et embouteillages !)

De plus, le service récipiendaire (Paierie Départementale) n'exerçait pas cette compétence. La qualité du service public risque d'en pâtir et fragiliser les collègues de la Paierie départementale. Prétexter l'amélioration du service public dans ce cadre relève du leurre.

D'autre part, la mobilisation des usagers de la trésorerie qui se matérialise notamment à travers la pétition, démontre leur attachement à ce service de proximité.

C'est une fois de plus une population fragile qui est touchée.

- Concernant la fusion des deux SIE du Havre : elle s'inscrit dans le schéma national de concentration des SIE avec pour seule logique, la réduction des effectifs.

Quid d'ailleurs des personnels puisque, comme vous l'écrivez vous-même : « hors incidence éventuelle du PLF 2018, le SIE fusionné comprendra 23 emplois » ?

Le 7 septembre, une délégation **F.O.**s'est rendue sur les deux SIE du Havre.

A la demande unanime des collègues présents, ils souhaitent que le CTL puisse bénéficier de l'avis préalable du CHS-CT.

En conséquence, nous vous demandons, Madame la Présidente, de reporter ce point ainsi que celui concernant la fermeture du CFP de Clères de l'ordre du jour et de l'inscrire au CTL suivant l'avis du CHS-CT.

A **Force Ouvrière**, nous affirmons que ce sont les suppressions massives d'emplois, la diminution des moyens de fonctionnement, les restructurations, les fermetures de trésoreries, les fusions de services, l'organisation déficiente du travail, l'absence certaine de communication qui aggravent nos conditions de travail et génèrent de plus en plus de souffrance au travail.

Dans ce contexte particulièrement anxiogène pour les personnels, le rôle du syndicalisme libre et indépendant tel que **FO** le conçoit, est primordial pour maintenir un cap et défendre nos légitimes revendications.

Le syndicat **F.O.-DGFIP** alerte les personnels et la Direction sur la gravité de la situation qui menace l'avenir de nos missions et des services publics mettant en péril l'équilibre fragile de notre République.

Nous réaffirmons qu'il faut en finir avec cette politique d'austérité stérile et démotivante pour l'ensemble des personnels.